

CELLES QUI COMPTENT

Zoom sur les inégalités en France

20 janvier 2020



OXFAM
France

UNE CRISE PROFONDE DES INÉGALITÉS EN FRANCE.

BERNARD ARNAULT : SYMBOLE DE LA PROSPÉRITÉ DES MILLIARDAIRES FRANÇAIS

Le 16 décembre 2019, l'espace de quelques heures, Bernard Arnault est devenu l'homme le plus riche du monde, détrônant Jeff Bezos et évinçant Bill Gates¹. Depuis, dans le dernier classement Forbes publié le 27 décembre, le patron de LVMH est redescendu à la 4^{ème} place, aux coudes à coudes avec Warren Buffet², avec une fortune s'élevant à 76 milliards de dollars³. Néanmoins, le patron de LVMH peut se consoler puisqu'il remporte la palme **l'homme d'affaire le plus prospère de 2019, c'est-à-dire, celui qui a engrangé le plus de richesses en un an.**

Bernard Arnault symbolise à lui seul l'enrichissement des ultra-riches en France. En effet, **les milliardaires français ne se sont jamais aussi bien portés.** En 2018, leur fortune a augmenté plus vite que les autres milliardaires dans le monde⁴ : la fortune des 14 premiers milliardaires français a augmenté de 34,8 % depuis le 31 décembre 2018, soit 68,8 milliards d'euros, c'est deux fois plus que les milliardaires chinois (17 %) et américains (15%). Les 3 plus grosses familles (Arnault, Bettencourt, Pinault) ont touché près de 2,7 milliards d'euros de dividendes en 2018⁵.

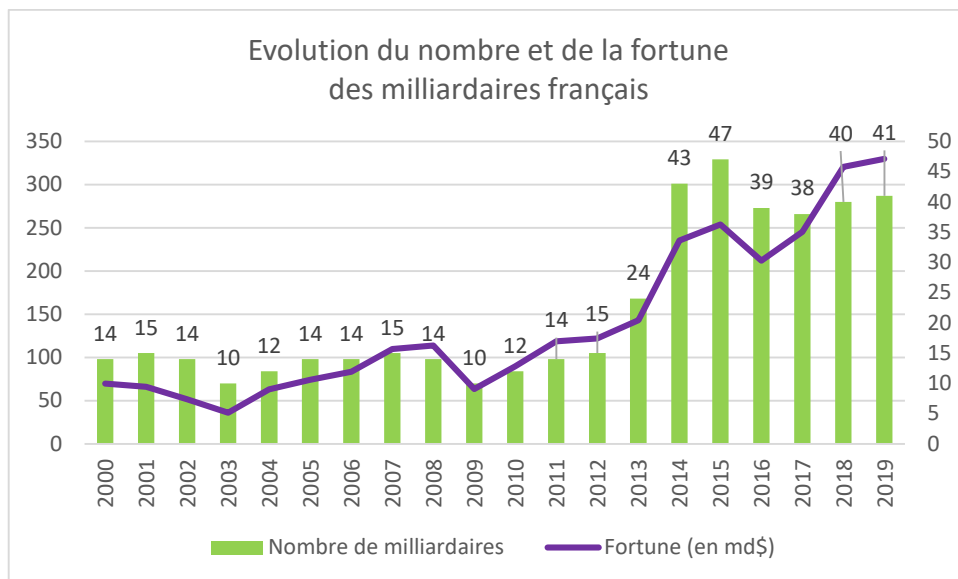
GRAPHIQUE 1 : TOP 5 DES MILLIARDAIRES FRANÇAIS

Classement	Nom	Fortune totale (en md\$)	Entreprise	Source de la richesse
1	Bernard Arnault	\$76,00	LVMH	Héritage fructifié
2	Françoise Bettencourt Meyers	\$49,30	L'Oréal	Héritage
3	François Pinault	\$29,70	Biens de luxe (dont Kering)	Self-made man
4	Alain Wertheimer	\$14,60	Chanel	Héritage
5	Gérard Wertheimer	\$14,60	Chanel	Héritage

La France compte actuellement 41 milliardaires, c'est 4 fois plus qu'après la crise financière de 2008. Leur richesse cumulée s'élève à 329,9 milliards de dollars, c'est 5 fois plus qu'après la crise financière. Qui sont ces milliardaires ? Sur 41, plus de la moitié ont hérité de leur fortune, et seules 5 sont des femmes.

Oxfam a calculé que **si quelqu'un avait pu économiser l'équivalent de 8 000 euros par jour depuis la prise de la Bastille (14 juillet 1789), il n'arriverait aujourd'hui qu'à 1 % de la fortune de Bernard Arnault.**

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA FORTUNE CUMULEE DES MILLIARDAIRES FRANÇAIS.



LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ REPARTENT A LA HAUSSE EN FRANCE

Le problème, c'est que ces immenses richesses ne sont pas partagées et restent concentrées entre les mains d'une infime minorité. **Oxfam révèle que les que 7 milliardaires français possèdent plus que les 30 % les plus pauvres, un de moins qu'il y a deux ans.** Cela vient illustrer la tendance mise en évidence par l'INSEE en octobre dernier⁶ : les inégalités sont reparties à la hausse en 2018 et ont connu la plus forte progression depuis 2010. L'indice de Gini a significativement augmenté pour atteindre 0,294. Le Fonds Monétaire international lui-même estime qu'un indice de Gini supérieur à 0.27 témoigne d'un niveau d'inégalités néfaste pour la croissance. **Tout aussi grave, l'INSEE nous apprend aussi que la pauvreté est également en train gagner du terrain** : le taux de pauvreté a progressé de 14,1 % à 14,7% entre 2017 et 2018, ce qui signifie que 400 000 personnes ont basculé sous le seuil de pauvreté et que la France compte désormais 9,8 millions de pauvres.

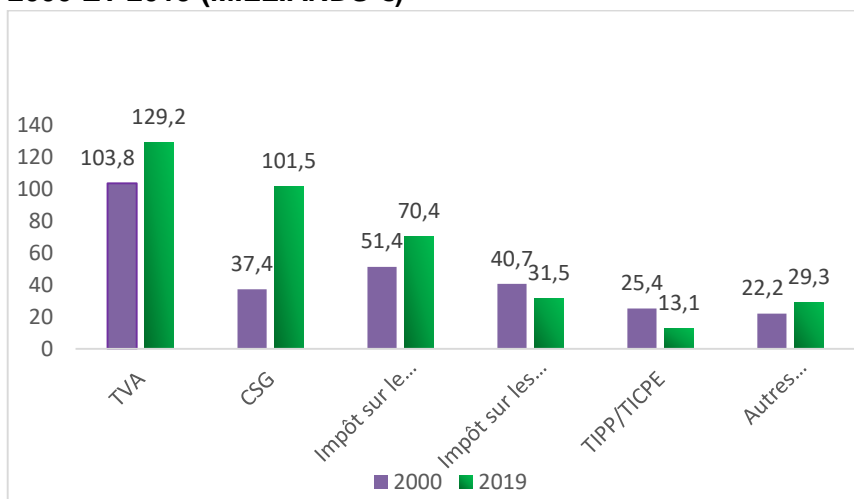
Les inégalités de patrimoine sont les plus vertigineuses même si elles sont stables depuis 2015. **Selon l'INSEE, 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total.** Les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut « disposent d'au moins 607.700 euros d'actifs » tandis que les 10 % les plus modestes « possèdent au maximum 3.800 euros chacun, soit 160 fois moins⁷. Entre 1998 et 2015, la part du patrimoine des 10% les plus riches a augmenté de 113% tandis que celle des 10% les plus pauvres a reculé de 31%.⁸

Si les inégalités de revenus sont moins criantes, il n'en reste pas moins que les écarts de salaires entre PDG et salarié.e.s au sein des grandes entreprises sont démentiels. Un patron du CAC 40 a gagné en moyenne 277 SMIC en 2018, selon le rapport annuel du cabinet de conseil aux actionnaires Proxinvest, soit 5,77 millions d'euros. Dans certains secteurs, les inégalités continuent d'empirer : **en 2018, le PDG du groupe Sanofi gagnait ainsi plus de 343 fois le salaire moyen d'une aide-soignante française** chargée d'administrer les produits de la marque à des patients.⁹

UN MODÈLE SOCIAL EN DANGER

En 2015, le fameux modèle social « à la française » a permis à cinq millions de personnes de sortir de la pauvreté. Sans des politiques de redistribution, plus d'un Français sur cinq vivrait en dessous du seuil de pauvreté, contre 14,7 % aujourd'hui.¹⁰ Notre système de redistribution permet de corriger des **inégalités de revenus primaires** – salaires, intérêts, dividendes, revenus fonciers - **de plus en plus importantes**.¹¹ Ce modèle est pourtant en danger car **notre fiscalité repose de manière croissante sur des impôts régressifs comme la TVA & la CSG**, des impôts qui pèsent proportionnellement plus sur les citoyens les plus pauvres.¹² Les recettes de la TVA, la première recette fiscale de l'Etat, ont augmenté de 25% depuis 2000 et celles de la CSG... de 370 % ! L'impôt sur les sociétés qui représente le 4^e poste de recettes est en baisse de 23% depuis 20 ans.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES ENTRE 2000 ET 2019 (MILLIARDS €)



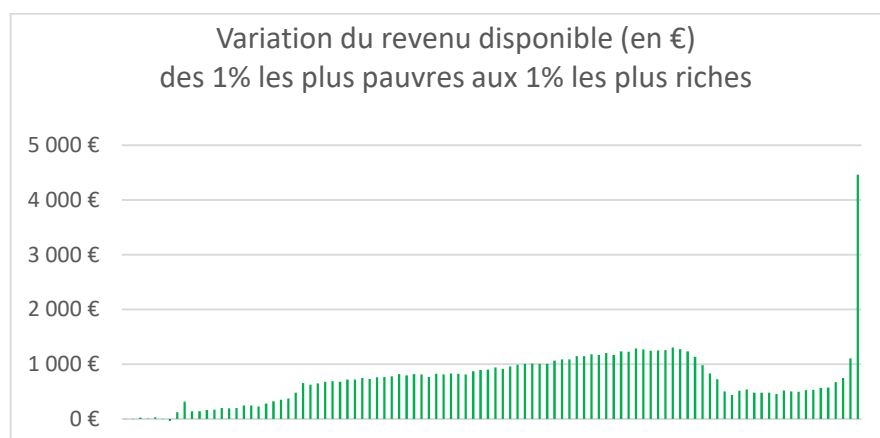
UNE POLITIQUE FISCALE QUI FAVORISE LES TRÈS RICHES

L'instauration de la flat tax et la suppression de l'ISF au début du quinquennat ont accentué cette tendance en diminuant de nouveau la participation des plus riches à notre système de redistribution. Oxfam avait sonné l'alerte dès 2017 dans son rapport « Réforme fiscale : les pauvres en paient l'impôt cassé » - en s'appuyant sur les calculs de l'Office Français des Conjonctures économiques (OFCE). Depuis études et rapports se multiplient pour montrer comment **les choix sociaux et fiscaux du Président de la République aggravent les inégalités** : l'Institut des politiques publiques (IPP), l'INSEE, rapports parlementaires.

Un rapport du Sénat a ainsi calculé que les cadeaux fiscaux générés par la suppression de l'ISF et l'introduction d'une flat tax ont été captés de manière disproportionnée par les plus riches : **le top 100 des contribuables qui payaient l'ISF a gagné en moyenne 1,7 millions d'euros chacun** (1,2 million pour l'ISF et toujours 500.000 pour la flat tax) sans impact visible sur l'investissement, qui était pourtant la justification de la réforme¹³. Rappelons que ces cadeaux fiscaux coûtent cher à la collectivité puisque que manque à gagner s'élève au moins à 4 milliards d'euros par an rien qu'avec les mesures sur l'ISF et la flat tax.

Les plus pauvres quant à eux restent les grands perdants des mesures budgétaires depuis le début du quinquennat : ce sont les seuls à ne pas avoir vu, depuis trois ans, leur pouvoir d'achat augmenter significativement, selon l'Institut des politiques publiques¹⁴. A l'autre bout de l'échelle, les **1% les plus riches continuent à creuser leur écart en voyant leur pouvoir d'achat augmenter de 4 462 euros par an, sans parler des 0,1% qui font carrément sécession** en bénéficiant d'un cadeau fiscal qui se chiffre à 23 072 euros par an.

GRAPHIQUE 4 : L'IMPACT DES MESURES CONTENUES DANS LES BUDGETS 2018, 2019 ET 2020 ET INCLUANT LES MESURES DITES « GILETS JAUNES » - INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES



Quant à la récente réforme de l'impôt sur le revenu, contrairement aux annonces, elle ne bénéficiera pas qu'aux classes moyennes mais aussi aux contribuables très aisés. 97% des contribuables devraient en bénéficier : ainsi, **un célibataire gagnant plus de 6 500 euros nets par mois sera également bénéficiaire de cette réforme**. Autre rétropédalage du gouvernement : finalement seulement 20% (contre des annonces initiales au-delà de 50%) du financement de la baisse proviendrait de la réduction de niches fiscales bénéficiant aux entreprises, en excluant toujours la mise en cause du CICE.

LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE DES INÉGALITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus universelles et les plus structurantes de nos sociétés. Dans la sphère professionnelle, ces inégalités sont particulièrement criantes et elles sont particulièrement dramatiques pour celles que l'on appelle « les travailleuses pauvres ». En décembre 2018, Oxfam France a publié un rapport pour documenter cette situation et demander des décisions politiques pour enrayer ce phénomène¹⁵. **Les mères de famille monoparentale sont particulièrement touchées : parmi celles qui travaillent, plus d'une sur quatre est pauvre.**

Les inégalités de salaire entre les sexes diminuent mais les hommes gagnent toujours 22,2% de plus que les femmes¹⁶. A poste et compétences égales, l'écart de salaire est de 9%¹⁷. Selon la CGT, 59% des entreprises de plus de 50 salarié.e.s ne respectent pas la loi et n'ont ni accord ni plan d'action sur l'égalité professionnelle, et seulement 0,2% d'entre elles ont été sanctionnées¹⁸. L'absence de sanction diminue la portée des lois successives relatives à l'égalité professionnelle.

Ces inégalités s'expliquent principalement par la place des femmes dans le marché de l'emploi. Au-delà des cas de discrimination pure sur des postes égaux, les inégalités de

rémunérations entre les femmes et les hommes proviennent d'une **ségrégation professionnelle** qui fait que les femmes ont tendance à être concentrées dans les mêmes métiers et secteurs où la rémunération est basse (la ségrégation dite horizontale) et, au sein d'un même secteur, elles sont moins représentées dans les emplois les plus rémunérés ou les plus qualifiés (la ségrégation dite verticale)¹⁹. Les femmes sont concentrées dans 12 familles professionnelles, dévalorisées financièrement et socialement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues. Les assistant.e.s maternelles, les employé.e.s de maisons, aides à domicile et aides ménagères, les secrétaires et secrétaires de direction demeurent à plus de 95 % des femmes. Et ces dernières sont sous-représentées parmi les ingénieur.e.s et les cadres de l'industrie (25%), dans la construction et les travaux publics (19%) et dans l'armée, la police, les pompiers (14%). S'agissant des postes à responsabilités, les femmes représentent seulement 40% des cadres, 29% des PDG et **elles ne sont que 18,4 % à siéger dans les comités exécutifs des entreprises du SBF120**²⁰. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois précaires et pénibles, occupant 78% des emplois à temps partiel et 70% des CDD et des intérim.

La maternité, réelle ou supposée, est l'un des principaux facteurs de discriminations pour les femmes sur le marché du travail. Du fait de la plus longue absence des femmes (16 semaines pour les femmes, dont 10 semaines post-natales contre 11 jours pour les hommes) les employeurs vont avoir tendance à privilégier l'embauche des hommes, pour prévenir d'un « risque maternité ». Cette discrimination est lourde de conséquence sur les évolutions de carrières des femmes, explique une partie des inégalités salariales et contribue fortement à un inégal partage des tâches familiales. La France est loin de figurer parmi les bons élèves en comparaison avec des pays tels que l'Espagne qui est passée à un congé paternité à 8 semaines en 2019 (avec l'ambition de passer à 16 semaines en 2021), ou la Finlande avec 7 semaines de congés. Pire encore, la France, par la voix d'Emmanuel Macron, s'était opposée en 2018 à un projet de directive européenne pour réformer de manière ambitieuse le congé parental afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Enfin, éliminer les obstacles à l'emploi des femmes liés à la maternité suppose également une politique publique ambitieuse en termes d'infrastructures d'accueil des enfants.

TRAVAIL DE SOIN : UNE RICHESSE SOUS-ESTIMÉE

Plus profondément, les femmes font face à la permanence tenace des préjugés et de normes sociales qui dévaluent leur statut et compétences, servent de justification aux violences et aux discriminations et influencent fortement les emplois qu'elles peuvent ou ne peuvent pas occuper. **L'inégal partage du travail domestique et de soin entre les femmes et les hommes est une cause indirecte de la précarité des femmes** car il compromet leur indépendance économique au sein du foyer. Les femmes françaises consacrent en moyenne 3h26 par jour aux tâches domestiques contre 2h pour les hommes. Ménage, cuisine, lessive, gestion du budget, garde d'enfants mais aussi l'assistance à des proches malades ou âgées... **la valorisation du travail de soin non rémunéré des femmes en France contribuerait à 399 milliards d'euros**²¹, **l'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que cela équivaut à 14,8 % du PIB français**²². Non seulement ce travail de soin n'est pas partagé équitablement mais il n'est pas valorisé et pris en compte par notre société. Pourtant qui pourrait nier combien ces tâches sont vitales pour notre économie et notre bien-être ? Si personne n'investissait du temps, des efforts et des ressources dans ces tâches quotidiennes essentielles, les communautés, les entreprises et des pans entiers de l'économie seraient paralysés.

Il en va de même pour **le travail de soin rémunéré, le secteur du « care » comme le désignent les anglo-saxons**. Un secteur majoritairement féminin qui regroupe les **métiers de la santé, de l'éducation, de l'aide à la personne, du travail social ou encore de la propreté**. Des services là aussi essentiels pour notre société et qui pourtant traversent aujourd'hui une crise profonde. Les emplois dans le secteur du soin sont bien souvent des métiers pénibles qui affectent profondément les conditions de vie des femmes. Les difficultés de l'articulation entre vie professionnelle et vie de famille sont accrues par les horaires atypiques. Par exemple, dans les services de nettoyage, les femmes ont souvent des horaires courts où distendus et combinent plusieurs employeur.euse.s ou plusieurs lieux de travail. Les employé.e.s ayant plus d'un.e employeur.euse sont majoritairement des femmes (85 %) occupant des emplois peu qualifiés en tant que gardiennes d'enfants, aides à domicile ou employées de maison²³.

De plus, ces métiers sont souvent pénibles et très exposés aux risques physiques. Par exemple 9 salarié.e.s du nettoyage sur 10, comme pour l'ensemble des non-qualifié.e.s, sont exposé.e.s à au moins un risque physique²⁴. **Cette pénibilité n'est malheureusement pas valorisée puisque les salaires dans ces secteurs sont particulièrement bas**. L'OCDE a par exemple récemment illustré que le salaire moyen d'un.e aide-soignante français.e était parmi les plus bas d'Europe : près de 5% en deçà du salaire moyen français, contre 30% supérieur en Espagne.

RETRAITES : UN MIROIR GROSSISSANT DES INÉGALITÉS

La réforme des retraites actuellement en discussion et qui sera présentée le 24 janvier en Conseil des ministres risque d'**accentuer encore davantage les inégalités existantes en France, et en particulier celles entre les femmes et les hommes**. Aujourd'hui, les femmes touchent en moyenne des pensions inférieures de 42 % à celles des hommes, 26 % si on prend en compte la pension de réversion. C'est le résultat d'un système économique qui perpétue ces inégalités en cantonnant les femmes dans les métiers les plus précaires et moins rémunérés. **En allongeant la durée du travail pour toucher une retraite à taux plein ou en imposant une décote pour carrière incomplète, la réforme pourrait pénaliser les carrières hachées** qui concernent le plus souvent des femmes. Les femmes de 39 ans à 49 ans qui n'ont pas connu d'interruption de carrière gagnent en moyenne 23% de plus que celles qui ont temporairement cessé de travailler pour des raisons familiales²⁵. Les mesures alternatives proposées par le Gouvernement n'ont fait l'objet d'aucune études d'impact.

Le système de retraite continuera à jouer un rôle de miroir grossissant des inégalités qu'ont subies les femmes tout au long de leur vie professionnelle, et formera des trappes de pauvreté pour les travailleuses les plus précaires.

Il existe d'autres mesures politiques pour réduire les inégalités existantes : augmenter réellement les pensions minimums ou encore attaquer le problème à la racine en réduisant les écarts de salaires, particulièrement entre les femmes et les hommes.

Les grand.e.s gagnant.e.s de notre système actuel de retraite sont les plus riches puisqu'ils profitent en moyenne plus longtemps de leur retraite par répartition, avec une espérance de vie de 13 ans supérieure à celle des plus pauvres. Au lieu de les mettre plus à contribution, le projet de réforme actuel prévoit de baisser leurs cotisations au-delà de 10 000 euros de rémunération par mois. Il est au contraire nécessaire d'augmen-

ter leurs cotisations au système afin qu'ils paient une juste part en contribution d'un système dont ils sont jusqu'alors les grands bénéficiaires. Le gouvernement doit tenir compte de cette inégalité s'il veut que la réforme soit juste et il doit impérativement produire une évaluation détaillée et publique de l'impact des mesures sur les plus vulnérables et sur les femmes.

RECOMMANDATIONS D'OXFAM FRANCE

La France peut agir contre les inégalités. Oxfam demande à Emmanuel Macron de réorienter de toute urgence sa politique en faveur d'une réduction des inégalités, en prenant des mesures qui enrayerent les discriminations que subissent les femmes dans le monde du travail et en demandant aux ultra riches de contribuer davantage à l'effort de solidarité. **La réforme des retraites, le projet de loi en faveur de l'émancipation économique des femmes qui devrait être examiné avant l'été, ou encore le prochain projet de loi de finances** sont autant d'opportunités à saisir pour prendre des mesures qui permettent d'attaquer au cœur les inégalités entre les femmes et les hommes.

S'ATTAQUER AUX INEGALITES FEMMES-HOMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL.

- 1. Revaloriser et améliorer les conditions de travail dans les métiers à prédominance féminine notamment dans les métiers du soin** (secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aide à la personne, assistante maternelle ou encore propreté) notamment par :
 - L'encadrement strict du recours aux temps partiels, et compenser leurs impacts négatifs,
 - L'augmentation des rémunérations dans les secteurs à prédominance féminine, notamment par une application réelle du guide du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle lors des négociations des classifications des métiers.
 - La ratification de la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux droits des travailleuses et travailleurs domestiques.
- 2. Instaurer des sanctions** pour les entreprises ne respectant pas l'égalité professionnelle notamment via des surcotisations patronales.
- 3. Augmenter significativement la durée du congé paternité**, par exemple en suivant la recommandation de l'IGAS d'un congé de 6 semaines obligatoires, afin de limiter le « risque maternité » discriminant les femmes sur le marché du travail et pour rééquilibrer les rôles au sein du foyer.
- 4. Renforcer les mécanismes de suivi des écarts de salaire**, notamment l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et fixer une obligation de publication des écarts de rémunérations pour les grands groupes par quartile, par pays et par genre.
- 5. Instaurer la parité dans les instances** de décisions, y compris les comités exécutifs, et des postes d'encadrement dans les entreprises dans les grandes entreprises.

PROTEGER NOTRE SYSTEME DE REDISTRIBUTION ET NOS SERVICES PUBLICS.

- 1. S'assurer que le système de retraites corrige les inégalités :**
 - Supprimer les systèmes de décote pour les carrières incomplètes et revenir à un calcul de la pension basé sur les meilleures années de cotisation pour prendre en compte la réalité de l'emploi des femmes, davantage sujettes aux carrières hachées.
 - Renforcer la cotisation de solidarité prélevée sur les hauts revenus afin de tenir compte de leur espérance de vie plus longue.
 - Instaurer un minimum retraite à hauteur du SMIC.

2. **Investir dans les services publics**, notamment pour rééquilibrer la responsabilité du travail de soin qui incombe de façon disproportionnée aux filles et aux femmes (crèches, accompagnement des seniors et de soins aux personnes handicapées).
3. **Faire de la lutte contre les inégalités un objectif transversal de toutes les politiques publiques** via la mise en place de budgets sensibles aux inégalités et au genre.

METTRE EN PLACE DES FISCALITES PLUS JUSTES ET PROGRESSIVES.

1. **Rétablir une fiscalité plus équitable sur les plus aisé.e.s** via la réintroduction d'un Impôt sur les grandes fortunes tenant compte des failles du précédent dispositif, la suppression du Prélèvement forfaitaire unique (PFU) et une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu pour le rendre plus juste, progressif et lisible, notamment par l'ajout de nouvelles tranches d'imposition.
2. **Supprimer les niches fiscales qui bénéficient disproportionnellement aux grandes entreprises sans bénéfice pour l'économie.**
3. **Lutter efficacement contre l'évasion fiscale** avec une réforme ambitieuse et équitable de la fiscalité des multinationales qui prenne notamment en compte l'intérêt des pays en développement.

NOTES

Les sources en ligne ont été consultées le 12 décembre 2019.

- ¹ Ce jour où Bernard Arnault est devenu l'homme le plus riche du monde, Forbes, 19/12/2019 : <https://www.forbes.fr/business/ce-jour-ou-bernard-arnault-est-devenu-l'homme-le-plus-riche-du-monde/>
- ² Billionaires, the richest people in the world, Forbes, 05/03/2019 : <https://www.forbes.com/billionaires/#4b34e3f9251c>
- ³ Bezos, Gates, Zuckerberg... : Forbes dévoile son classement des cent milliardaires les plus riches du monde, Le Soir, 27/12/2019 : <https://www.lesoir.be/269541/article/2019-12-27/bezos-gates-zuckerberg-forbes-devoile-son-classement-des-cent-milliardaires-les>
- ⁴ La fortune des milliardaires français augmente plus vite que celle des autres milliardaires, 20 Minutes, 02/07/2019 : <https://www.20minutes.fr/economie/2554947-20190702-fortune-milliardaires-francais-augmente-plus-vite-celle-autres-milliardaires>
- ⁵ Arnault : 1,46 ; Bettencourt : 0,72 ; Pinault : plus de 0,5.
CAC 40 - le véritable bilan annuel 2019, Observatoire des Multinationales, Septembre 2019 : https://multinationales.org/IMG/pdf/cr_2019.pdf
- ⁶ Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités, Insee, 16/10/2019 : <https://insee.fr/fr/statistiques/4231288>
- ⁷ 10% des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total, Insee, 19/12/2019 : <https://insee.fr/fr/statistiques/4265758>
- ⁸ Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee, 05/06/2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502>
- ⁹ En 2018, la rémunération du PDG de Sanofi était de 7,276 millions d'euros selon le document de référence 2018 du groupe. Le salaire moyen d'une aide-soignante la même année était de 21 228 euros (soit 1769 euros bruts mensuels) selon le baromètre Appel Médical des salaires de la santé en 2019. Soit un écart de 343.
Document de référence 2018, Sanofi, 08/03/2019 : https://www.sanofi.com/-/media/Project/One-Sanofi-Web/Websites/Global/Sanofi-COM/Home/common/docs/investors/Sanofi-DDR2018-FR-PDF-e-accessible_03.pdf
8eme édition : baromètre Appel Médical des salaires de la santé 2019, Appel Médical, 15/05/2019 : <https://www.grouperandstad.fr/wp-content/uploads/2019/05/appel-medical-cp-baro-salaires-medical-2019-26-04-2019-vf-2.pdf>
- ¹⁰ Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, DREES, Juillet 2017 : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/minima-sociaux-et-prestations-sociales-menages-aux-revenus-modestes-et-11747>
- ¹¹ Selon l'INSEE, l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres avant redistribution est passé de 16 en 2010, à 22,4 en 2017¹¹. Notre modèle social permet de réduire cet écart à 5,6, après redistribution. Portrait social, INSEE, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3646132?sommaire=3646226>, (p.182).
- ¹² Le montant de la TVA payé par les 10 % les moins riches représente 12,5 % de leurs revenus tandis que le montant de TVA payé par les 10 % les plus riches représente moins de 5 % de leurs revenus.
Réforme fiscale : les pauvres en paient l'impôt cassé, Oxfam France, Septembre 2017 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/06/file_attachments_rapport_oxfam_reforme_fiscale_les_pauvres_en_paient_limpot_casse_sept2017.pdf
- ¹³ Rapport de la commission des finances du Sénat, Sénat, Octobre 2019 : <https://www.senat.fr/rap/r19-042-1/r19-042-11.pdf>
- ¹⁴ Les impacts du Budget 2020 sur les ménages et les entreprises, Institut des Politiques Publiques, 15/10/2019 : <https://www.ipp.eu/actualites/resultats-les-impacts-du-budget-2020-sur-les-menages-et-les-entreprises-ipp-cepremap/>
- ¹⁵ Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne, Oxfam France, Décembre 2018 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_premiere_ligne-2.pdf
- ¹⁶ Salaires annuels, INSEE, 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/103212723>
- ¹⁷ Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2018 : https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/09/29474-DICOM-CC-2018-essentiel_BD.pdf
- ¹⁸ Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, CGT, 2016 : <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/les-chiffres/>
- ¹⁹ Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne, Oxfam France, Décembre 2018 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_premiere_ligne-2.pdf

- ²⁰ Le palmarès qui fait (encore) très mâle, Le Point, 23/12/2019 : https://www.lepoint.fr/economie/exclusif-le-palmares-qui-fait-encore-tres-male-11-12-2019-2352673_28.php
- ²¹ L'estimation du travail domestique non rémunéré est obtenue en valorisant le nombre d'heures par mois que les femmes consacrent aux soins non rémunérés par le salaire minimum (en 2018 PPA) et par le nombre de femmes âgées de 15 ans ou plus, soit 399 milliards de dollars.
- ²² L. Addati, U. Cattaneo, V. Esquivel and I. Valarino (2018). Care Work and Care Jobs for the Future of Decent Work ? International Labour Organization, p.50
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_633135.pdf
- ²³ Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne, Oxfam France, Décembre 2018 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_premiere_ligne-2.pdf
- ²⁴ En 2016, 71% de ces dernier-e-s étaient exposé-e-s au travail répétitifs, 61% au risque chimique et 52% aux postures pénibles.
Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail ?, DARES analyses, Septembre 2019 : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses-metiers_du_nettoyage.pdf
- ²⁵ Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne, Oxfam France, Décembre 2018 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_premiere_ligne-2.pdf
-

© Oxfam France Janvier 2020

Ce document a été rédigé par Pauline Leclère, responsable de campagne « Justice fiscale et inégalités » à Oxfam France.

Oxfam France remercie Quentin Parrinello, Sandra Lhote Fernandes et Nicolas Vercken pour leur assistance dans sa réalisation.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

OXFAM FRANCE

Oxfam France est membre de la **confédération internationale Oxfam**, un réseau de 19 organisations de solidarité internationale qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté, aux injustices et aux inégalités.

En France, Oxfam mène depuis plus de 20 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

62 bis avenue Parmentier – 75011 Paris
00 33 1 56 98 24 40 – info@oxfamfrance.org

Contact Presse : Pauline Leclère – pleclere@oxfamfrance.org – 07 69 17 49 63